

Bordereau de signature

DEC2016_0163

Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	12/10/2016	☑ Visa
actes actes-mairie, Gestion des Actes MAIRIE	12/10/2016	I Transmis
Gestion des Actes MAIRIE		Archivé



Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-10-12)

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

VILLE DE NOISIEL

Direction Générale des Services

REF: RB/CD

DEC2016_ 0 1 6 3

DECISION

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2016-« Sécurisation des établissements scolaires ».

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° DEL2016_0020 du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le courrier du préfet de Seine et Marne en date du 04 Octobre 2016 portant « Appel à projets complémentaire : Sécurisation des établissements scolaires » du Département de Seine et Marne dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

CONSIDÉRANT les modalités d'attribution des subventions dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance,

CONSIDÉRANT que la commune de Noisiel souhaite réaliser des projets visant à la sécurisation périmétrique de certains bâtiments scolaires,

CONSIDÉRANT que les travaux envisagés portent sur les écoles suivantes : maternelle et élémentaire de la Ferme du Buisson, élémentaire Jules Ferry, maternelle Maryse Bastié, maternelle et élémentaire de l'Allée des Bois, Groupe scolaire des Tilleuls,

CONSIDÉRANT que le plan prévisionnel de financement des travaux sus-considérés s'établit comme suit :

DEPENSES		RECETTES
Coûts estimatifs prévisionnels		
Travaux	52 734 € HT	Subvention F.I.P.D 42 000 €
TVA(20%)	10 547 €	Part Communale 21 281 €
TOTAL DEPENSES :	63 281 € TTC	TOTAL RECETTES: 63 281 € TTC

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de solliciter des subventions susceptibles de concourir au financement et à la réalisation des travaux sus-considérés,

1/2

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49 place E.Menier B.P. 35 77426 Marne la Vallée cedex 2

VILLE DE NOISIEL

0163

Suite de la décision N°2016_ portant sur DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE 2016-« Sécurisation des établissements scolaires ».

DECIDE

<u>ARTICLE 1</u>: Le plan de financement prévisionnel des travaux de mise en sécurité des établissements scolaires suivants: maternelle et élémentaire de la Ferme du Buisson, élémentaire Jules Ferry, maternelle Maryse Bastié, maternelle et élémentaire de l'Allée des Bois, Groupe scolaire des Tilleuls, s'établit selon le tableau sus-considéré.

ARTICLE 2: Une subvention d'investissement d'un montant de 42 000€ est sollicitée auprès de l'Etat au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour l'année 2016, pour la réalisation de travaux de sécurisation des établissements scolaires précisés à l'Article 1 de la présente Décision.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires à la réalisation desdits travaux seront inscrits au budget 2016.

ARTICLE 4: Ampliation de la présente décision est transmise à :

Monsieur le Sous préfet de l'arrondissement de Torcy,

- Monsieur le Comptable public de Marne La Vallée,

Monsieur le Directeur Général des Services,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

<u>ARTICLE 5</u>: La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

<u>ARTICLE 6</u>: La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 1 1 OCT. 2016

Le Maire

Daniel VACHEZ

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le 12 0CT, 2016

Affiché le

1 2 OCT 2016

Notifié le

13 001 7015

Publié le

1 2 OCT. 2016

2/2

hôtel de ville tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49

